

Annexe 2 - ARTICLE 4.2

Décision de l'arbitre		Type de faute (à titre indicatif et non exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions					
				1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	2ème récidive	3ème période probatoire
Disqualification	1	Contestation systématique 3° exclusion d'un même joueur	Attitude anti-sportive	sans suite					
Disqualification directe sur et hors de l'aire de jeu	2	- Propos excessifs - Attitude incorrecte	Attitude anti-sportive	Sans suite ou avertissement ou une journée					
	3	- Propos injurieux - Geste obscène	Attitude antisportive grossière	1 à 6 journées	6 mois	3 à 9 journées *	9 mois	6 à 15 journées **	1 an
	4	- Menaces verbales - Attitude physique menaçante	Irrégularité grossière	6 à 9 journées *	6 mois	9 à 15 journées **	1 an	15 journées à 1 an ***	2 ans
	5	- Attitude physique agressive - Tentative de coup	Violence	9 à 12 journées **	6 mois	12 journées à 1 an ***	1 an	1 an à 3 ans ■	2 ans
Disqualification directe et disqualification autre que celle d'un joueur	6	- Crachat - Bousculade volontaire	Violence grave	15 journées à 18 mois ***	1 an	18 mois à 3 ans ■	3 ans	Radiation	
	6a	Propos et/ou injures racistes	racisme						
	7	- Coup volontaire délibéré	Violence très grave	2 ans à 4 ans ■	3 ans	3 à 5 ans ■	5 ans	Radiation	
	8	- Coup volontaire délibéré avec préjudice corporel	Violence d'une gravité exceptionnelle	3 à 5 ans ■	5 ans	Radiation			
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus après le coup de sifflet final de la rencontre et le retour des arbitres ou de l'officiel à leur moyen de déplacement	9	- Propos excessifs et/ou injures - geste(s) obscène(s)	Attitude anti-sportive	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 ans ■	1 an
	10	- Menaces verbales - Attitude physique menaçante ou/et agressive - Tentative de coup(s) - Diffamation (atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne)	Attitude anti-sportive grossière	9 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 ans ■	1 an	2 à 3 ans ■	2 ans
	11	- Bousculade volontaire - Arrachage ou tentative d'arrachage du sifflet, d'un carton, d'un stylo de l'arbitre, d'une feuille de match ou autre document	Violence grave	12 journées à 2 ans ***	1 an	2 à 3 ans ■	2 ans	3 à 5 ans ■	3 ans
	11a	Propos et/ou injures racistes	racisme						
	12	- Pénétration dans le vestiaire des arbitres avec attitude vindicative, menaçante ou agressive, etc ... - Dégradation volontaire de la tenue vestimentaire de fonction de l'arbitre ou/et de ses effets personnels - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence très grave	2 à 4 ans ■	2 ans	3 à 5 ans ■	3 ans	Radiation	
	13	- Coup(s) volontaire(s) délibéré(s) avec préjudice corporel	Violence d'une gravité exceptionnelle	3 ans à radiation ■	3 ans	Radiation			

* avec au moins une journée ferme - ** avec au moins trois journées fermes - *** avec au moins 6 journées fermes

■ La sanction minimum prévue ne peut être en aucun cas assortie de sursis

ANNEXE 3 - ARTICLE 4.3

Décision de l'arbitre		Type de faute (à titre indicatif et non exhaustif)	qualification de la faute	Echelle des sanctions								
				1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	3ème récidive	3ème période probatoire			
Disqualification	1	- 3ème exclusion du même joueur		Sans suite								
Disqualification directe sur et hors de l'aire de jeu	2	- Pénétration sur le terrain d'un joueur, d'un officiel, non autorisé, sans intention d'intervenir	Attitude anti-sportive	Sans suite								
	3	- Pénétration sur le terrain d'un joueur, d'un officiel, non- autorisé, avec intention de nuire	Attitude anti-sportive grossière	2 à 3 journées	3 mois	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an			
	4	- Règle 8.5 des règles de jeu - Règle 16.6 c : attitude physique menaçante, attitude agressive, tentative de coup, bousculade volontaire, Brutalité. - interprétation n° 10 des règles	Conduite envers un adversaire ou irrégularité grossière	Sans suite								
				ou blâme ou 1 à 3 journées	3 mois	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an			
	5	- Règle 8.6 des règles de jeu - Règle 16.6-d : paroles menaçantes, Provocation verbale, Propos injurieux, Gestes obscènes. - Interprétation n° 11 des règles	Conduite envers un adversaire ou attitude anti-sportive grossière	Sans suite								
ou blâme ou 1 à 3 journées				2 mois	2 à 4 journées *	4 mois	4 à 8 journées **	8 mois				
Disqualification directe et disqualification autre que celle d'un joueur	6	- Coup volontaire délibéré - Agression délibérée - Pugilat et/ou échange de coups multiples - Crachat	Violence grave "Voie de fait" Intervention physique consciente et particulièrement exagérée	6 à 12 journées *	6 mois	15 à 24 journées ***	1 an	1 an	radiation			
	6a	Propos et/ou injures racistes	racisme									
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus après le coup de sifflet final de la rencontre et le retour des arbitres ou/et de l'officiel à leur moyen de déplacement	7	- Propos excessifs et/ou injures - Attitude incorrecte - Geste(s) obscène(s)	Attitude anti-sportive	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 ans ■	1 an			
	8	- Menaces verbales - Attitude physique menaçante ou/et agressive - Tentative de coups - Brutalité - Diffamation (atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne) - Arrachage ou tentative d'arrachage du sifflet, d'un carton, d'un stylo de l'officiel, d'une feuille de match ou autre document - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s) n'entraînant pas un arrêt de travail	Attitude anti-sportive grossière	6 à 12 journées **	9 mois	1 à 2 ans ■	1 an	2 à 3 ans ■ + possibilité extension	2 ans			
				8a	Propos et/ou injures racistes	racisme						
	9	- Crachat - Bousculade volontaire - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence grave	12 journées à 2 ans ***	1 an	2 à 3 ans ■ + possibilité extension	2 ans	3 à 5 ans ■ avec extension	3 ans			
				10	- Agression - Dégradation volontaire de la tenue vestimentaire d'un joueur/d'un officiel ou/et de ses effets personnels - Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence très grave	2 à 3 ans ■ + possibilité extension	2 ans	3 à 5 ans ■ avec extension	3 ans	Radiation avec extension	
							11	- Coup(s) volontaire(s) délibéré(s)	Violence excessivement grave	3 à 5 ans ■ avec extension	3 ans	Radiation avec extension
12										- Coup(s) volontaire(s) délibéré(s) avec préjudice corporel	Violence d'une gravité exceptionnelle	Radiation avec extension

* avec au moins une date ferme - ** avec au moins 3 dates fermes - *** avec au moins 6 dates fermes

■ La sanction minimum prévue ne peut être en aucun cas assortie du sursis

ANNEXE 4 - ARTICLE 4.4

Arbitre ou témoin		Type de faute ou nature de l'acte écrit et/ou verbal et/ou physique en dehors des périodes de jeu, d'une rencontre et/ou dans le cadre de la vie associative (à titre indicatif et non exhaustif	Qualification de la faute ou de l'acte	Echelle des sanctions						
				1ère faute		1ère récidive		2ème récidive		
				Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus	1	- Propos excessifs - Attitude incorrecte	Comportement incorrect	sans suite ou blâme ou avertissement ou 1 journée						
					3 mois	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	1 an	
	2	- Menaces	Attitude anti-sportive	1 journée	3 mois	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	1 an	
	3	- Propos injurieux (expression outrageante, termes de mépris ou invectives) - Gestes déplacés - Gestes obscènes et/ou attitudes	Attitude anti-sportive grossière	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	2 ans	
	4	- Diffamation (atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne)	Manquement grave à la morale sportive	6 à 12 journées *	6 mois	15 à 24 journées **	1 an	1 an ***	radiation	
	4a	Propos et/ou injures racistes	racisme							
	5	- Attitude agressive - Tentative de coup - Bousculade	Irrégularité grossière	3 à 6 journées *	6 mois	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	2 ans	
	6	- Crachat - Dégradation matérielle	attitude antisportive grossière	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	2 ans	1 à 3 ans ■	3 ans	
	7	- Coup volontaire délibéré	Violence grave	12 journées à 1 an ***	1 an	1 à 3 ans ■	3 ans	Radiation		
8	Coup volontaire délibéré ayant entraîné u arrêt de travail ≤ 20 jours	Violence très grave	1 à 3 ans ■	3 ans	3 à 5 ans ■	5 ans	Radiation			
9	- Coup volontaire délibéré ayant entraîné : soit un arrêt de travail > 20 jours soit une incapacité à reprendre son activité	Violence d'une gravité exceptionnelle	3 à 5 ans ■	5 ans	Radiation					

* Avec au moins une journée ferme - ** avec au moins 3 journées fermes - *** avec au moins 6 journées fermes

■ La sanction minimum prévue ne peut être en aucun cas assortie du sursis

ANNEXE 5 - ARTICLE 4.5

Arbitre ou témoin	Type de faute (à titre indicatif et non exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions					
			1ère faute		1ère récidive		2ème récidive	
			Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire
Rapport ou témoignage relatant les faits survenus	1 laser, jet de projectile, pétard, fumigène, etc ... > vers l'aire de jeu > vers le public	Violence	1 à 2 journées	6 mois	3 à 4 journées *	9 mois	4 à 6 journées **	1 an
			1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an
	2 Envahissement de l'aire de jeu par une ou plusieurs personnes du public avec bousculade et/ou menaces de coup et/ou insultes : > sur un joueur, officiel de banc et/ou de table >sur les arbitres >sur le délégué	Club visité						
		Violence grave	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an
		Club visiteur						
	3 Envahissement de l'aire de jeu par une ou plusieurs personnes du public avec coup : > sur joueur, officiel de banc et/ou de table >sur arbitres >sur délégué	Club visité	3 à 6 journées *		6 à 12 journées **			
Violence caractérisée			6 mois		1 an	Radiation du club		
4 Envahissement des installations sportives par une ou plusieurs personnes du public ou par des joueur/officiels des équipes en présence apparaissant sur la feuille de match (vestiaire, joueur, arbitre, salle échauffement ...) avec bousculade et ou menaces de coups : > sur joueur, officiel de banc et/ou de table >sur arbitres >sur délégué	Club visité	1 à 3 journées		3 à 6 journées *		6 à 12 journées **		
	Violence grave		6 mois		9 mois		1 an	
	Club visiteur							
5 Envahissement des installations sportives par une ou plusieurs personnes du public ou par des joueurs/officiels des équipes adverse apparaissant sur la feuille de match (vestiaire, joueur, arbitre, salle échauffement, ...) avec bousculade et/ou menaces de coups : > sur joueur, officiel de banc et/ou de table >sur arbitres >sur délégué	Club visité							
	Violence grave	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	1 an	Radiation du club		
6 Dégradation matérielle sur l'aire de jeu ou des installations du complexe sportif	club attitude violente	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an	
	et licencié	1 à 3 journées	9 mois	3 à 6 journées *	1 an	Radiation du club		

ANNEXE 5 - ARTICLE 4.5

Arbitre ou témoin	Type de faute (à titre indicatif et non exhaustif)	Qualification de la faute	Echelle des sanctions					
			1ère faute		1ère récidive		2ème récidive	
			Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire	Sanction	Période probatoire
7	Dégradation matérielle du véhicule ou du car ou de tout moyen de locomotion de l'une des équipes	club attitude violente	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an
		et licencié	3 à 6 journées *	9 mois	6 à 12 journées **	1 an	Radiation	
8	Dégradation matérielle du véhicule des arbitres, délégués, personnes missionnées, membre élu	club attitude violente	3 à 6 journées *	1 an	6 à 12 journées **	1 an	12 journées à 1 an ***	2 ans
		et licencié	6 à 12 journées **		12 journées à 1 an ***		Radiation	
9	Provocation et/ou intimidation : >par objet >avec une arme >avec une arme à feu ou mise à feu > avec des animaux >avec des explosifs >etc....	Attitude violente très grave	12 journées à 1 an ■	1 an	1 à 2 ans ■ + possibilité extension	2 ans	Radiation + demande extension	
10	- Utilisation d'objet, d'arme, d'arme à feu ou mise à feu, par animaux, d'explosif, ... > Sans blessure ou entraînant un arrêt de travail < 3 jours sans dégradation matérielle > Avec blessure entraînant un arrêt de travail > 3 jours avec dégradation matérielle > avec blessure entraînant un arrêt de travail > 3 jours et dégradation matérielle	Attitude violente d'une gravité exceptionnelle	12 journées à 1 an ■	1 an	1 à 3 ans ■ + possibilité extension	2 ans		
			1 à 2 ans ■ + demande extension	2 ans	2 à 5 ans ■ + demande extension	2 ans		
			2 à 5 ans ■ + demande extension	2 ans	Radiation			

* avec au moins une journée ferme - ** avec au moins 3 journées fermes - *** avec au moins 6 journées fermes

■ La sanction minimum prévue ne peut être en aucun cas assortie du sursis

La commission compétente décide de jouer à bureaux fermés ou la suspension de la salle habituelle. En cas de suspension de la salle, c'est le bureau de l'UBH qui décide du ou des lieux où devront se dérouler les rencontres, (Pas de possibilité d'appel quant au choix du lieu).

Annexe 6 - Article 4.6

Article de référence des règlements généraux	OBJET	SANCTIONS
	Indisponibilité non-justifiée	1 à 2 journées au joueur concerné
	Joueur ayant été aligné pendant sa suspension	1 à 5 journées pour le joueur concerné
	Club ne faisant pas suivre une convocation Sanction appliquée au Président	P : 2 à 5 journées
		L : 4 à 8 journées
		N : 6 à 8 journées
	Dirigeant conseillant à un joueur de ne pas participer à un match ou un entraînement	2 à 6 journées au dirigeant
	Sélectionné jouant volontairement au-dessous de sa forme	2 à 6 journées au joueur

Les sanctions minimum prévues ne peuvent être en aucun cas assorties du sursis

P: Provincial

L: Ligue

N: National

ANNEXE 7 - ARTICLE 4.7

	Type de faute	Fautif	Echelle des sanctions						
			1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	2ème récidive	3ème période probatoire	3ème récidive
a	Double signature	Joueur	2 à 4 journées	1 an	4 à 6 journée	2 ans	Radiation		
		Dirigeant	2 à 6 journées		6 à 9 journées				
b	Toute fraude sur éléments d'un dossier de licence (renouvellement, création, mutation)	Joueur	3 à 9 journées	2 ans	Radiation				
	Toute fraude sur éléments d'informations relatifs à la constitution d'un dossier présenté par un club	Dirigeant	12 journées à 1 an						
	Non respect des engagements des lois sociales et fiscales	Dirigeant	6 mois à 1 an						
c	Joueur participant à une rencontre sous une fausse identité ou sous un faux numéro	Joueur	3 à 9 journées	2 ans	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		
		Dirigeant	3 à 12 journées		12 journées à 1 an				
d	Fraude dans l'établissement d'une feuille de match	Arbitre	4 à 6 journées	1 an	6 à 9 journées	2 ans	1 an	3 ans	Radiation
		Dirigeant	4 à 8 journées		9 à 12 journées		8 journées à 1 an		
e	Refus du responsable d'équipe de signer la feuille de match ou refus de présenter les licences	Responsable d'équipe	2 à 6 journées	1 an	4 à 6 journées	2 ans	1 an	3 ans	Radiation
		Dirigeant	2 à 4 journées		4 à 8 journées		8 journées à 1 an		
f	Absence non excusée ou excusée sans justificatifs probants à une convocation et/ou une réunion. Absence de réponse à une demande d'information liée à une affaire et/ou absence non justifiée à une réunion à laquelle est convoqué un affilié	Arbitre, officiels, affiliés	1 à 3 journées	1 an	3 à 6 journées	2 ans	6 à 9 journées	3 ans	
g	Communication à des tiers de tout ou partie d'un dossier litige ou disciplinaire	Dirigeants, arbitres officiels, affiliés	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		
h	Commission d'examen des litiges ou disciplinaire transmettant hors délai le dossier de 1ère instance à l'organisme d'appel	Commission d'examen des litiges ou disciplinaire		1 an		2 ans		3 ans	
i	Transmission hors délai ou de manière incomplète d'un dossier administratif	Commission Ligue		1 an		2 ans		3 ans	
		Club		1 an		2 ans		3 ans	
j	Recours à ades agents sportifs non licenciés et/ou défaut de mention de l'intervention d'un agent	Affilié	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	1 an	4 ans	Radiation
		Club		1 an		3 ans		4 ans	Exclusion pendant 1 an
k	Paris/prix	Dirigeants, arbitres officiels, affiliés	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		

ANNEXE 7 - ARTICLE 4.7

	Type de faute	Fautif	Echelle des sanctions						
			1ère faute	1ère période probatoire	1ère récidive	2ème période probatoire	2ème récidive	3ème période probatoire	3ème récidive
l	Obligation liée à la sanction	Dirigeants, arbitres officiels, affiliés	4 à 6 journées	1 an	9 à 12 journées	3 ans	Radiation		
m	Non-respect des décisions fédérales, régionales ou provinciales	Dirigeants	2 à 6 journées	1 an	3 à 6 journées	2 ans			
		arbitres	1 à 4 journées		2 à 6 journées				
		Responsable d'équipe	2 à 4 journées		3 à 6 journées				
		salle	1 à 4 journées à bureaux fermés		2 à 6 journées à bureaux fermés				
n	Non transmission d'une convocation à un affilié	Secrétaire	3 à 6 journées	1 an	6 à 12 journées	2 ans	12 journées à 1 an	3 ans	
o	Corruption et/ou tentative de corruption	Corrupteur >responsable d'équipe >Officiel sur le banc >officiel de table > Dirigeant >Affilié et club concerné (dans tous les cas)	12 à 18 journées + possibilité d'extension	1 an	1 à 2 an avec extension	2 ans	Radiation		
		Corrompu >Arbitre >Délégué >Officiel de table	1 à 2 an + possible extension	1 an	2 à 3 ans avec extension	2 ans	Radiation		

Les sanctions minimum prévues ne peuvent être en aucun cas assorties du sursis,

Sauf aux alinéas e-f-g-h-i-j-k-l-m-n-o, ces sanctions sont également accompagnées de sanctions sportives :

1 point en moins au classement par rencontre jouée irrégulièrement, s'ajoutant au match perdu par pénalité.

Annexe 8 - ARTICLE 4.8

	Type de faute	Fautif	Schaal van de sancties					
			1ère faute	1ère période probatoire	2ème faute	2ème période probatoire	3ème faute	3ème période probatoire
a	Manquement à sa charge	responsable de la sécurité et le club	1 à 3 journées	6 mois	3 à 6 journées	9 mois	6 à 9 journées	1 an
					1 à 2 journées à bureaux fermés			

Les sanctions minimum prévues ne peuvent être en aucun cas assorties du sursis

ANNEXE 9 - ARTICLE 5.4

Pénalités financières attachées aux sanctions disciplinaires

Article de référence	Objet	Niveau	Montant
19,1	Avertissement		20 €
	Blâme		30 €
	Journée de suspension ferme		40 €
	Suspension d'un an		250 €
	Inéligibilité à temps (par an)		100 €
	Radiation		500,00 €
	Par journée à bureaux fermés	P	400 €
		L	400 €
		N	400 €
	Par date de suspension de salle	P	90 €
		L	90 €
	N	510 €	

P: Provincial

L: Ligue

N: National